

Zeitschrift: bulletin.ch / Electrosuisse
Herausgeber: Electrosuisse
Band: 113 (2022)
Heft: 7-8

Artikel: Zähler "smart" und gefahrlos wechseln = Changements de compteurs électriques
Autor: Vonlanthen, Adrian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1037137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zähler «smart» und gefahrlos wechseln

Asbest in Schaltgerätekombinationen | Bis Ende 2027 müssen in Schweizer Haushalten 3,4 Millionen herkömmliche Stromzähler durch Smart Meter ersetzt werden. Aber Achtung: Schaltgerätekombinationen können Asbest enthalten. Damit beim Umrüsten keine gesundheitsgefährdenden Asbestfasern freigesetzt werden, müssen einige wichtige Punkte beachtet werden.

ADRIAN VONLANTHEN



In alten Schaltgerätekombinationen ist oft Asbest enthalten.

Im Rahmen der Energiestrategie des Bundes müssen bis Ende 2027 80 Prozent aller Haushalte anstelle der herkömmlichen Stromzähler mit sogenannten Smart Metern ausgerüstet werden. Nach Angaben der Verteilnetzbetreiber betrifft dies in der Schweiz 3,4 Millionen Stromzähler. Mit den übrigen 20 Prozent der Stromzähler, welche noch bis zum Ende ihrer Funktionstauglichkeit betrieben werden dürfen, kommen weitere 1,2 Millionen hinzu.

Asbest-Gefahr erkennen und richtig handeln

Beim Stromzählerwechsel ist besondere Vorsicht geboten. Falls die Schaltgerätekombination Asbest enthält, werden bei der mechanischen Bearbeitung gesundheitsgefährdende Asbestfasern freigesetzt. In Gebäuden, die vor 1990 gebaut wurden, ist grundsätzlich mit Asbest zu rechnen. Aufgrund

der hohen elektrischen und thermischen Isolierfähigkeit wurde Asbest auch für Schaltgerätekombinationen verwendet. Die Suva geht davon aus, dass in jedem fünften Schweizer Haushalt eine asbesthaltige Schaltgerätekombination verbaut ist.

Mathias Hartmann, Sicherheitsexperte der Suva, steht im Austausch mit Betrieben der Elektrobranche und berät sie in Fragen rund um Sicherheit und Gesundheitsschutz. Er weiss, worauf es beim «smartem» Stromzählerwechsel ankommt.

Mathias Hartmann, kann man von blossem Auge erkennen, ob eine Schaltgerätekombination Asbest enthält?



Mathias Hartmann: Das ist leider nicht immer möglich. In Gebäuden, die vor 1990 gebaut wurden, muss man grundsätzlich mit Asbestvorkommen rechnen. Im Zweifelsfall ist es wichtig,

dass ausführende Betriebe in Absprache mit dem Bauherrn eine Materialanalyse ausführen lassen.

Was ist zu tun, wenn die Materialanalyse positiv ausfällt?

Als Erstes gilt es zu prüfen, ob man den Smart Meter auch ohne mechanische Bearbeitung von asbesthaltigem Material installieren kann. Solche Arbeiten dürfen Elektroinstallateure selbst ausführen. Allerdings nur dann, wenn sie über das Vorgehen instruiert wurden und die entsprechenden Schutzmassnahmen umsetzen. Diese sind in den lebenswichtigen Regeln «Asbest für Elektrizitätsunternehmen» beschrieben.

Welche Schutzmassnahmen gibt es zu beachten?

Bei den Arbeiten müssen eine Feinstaubmaske FFP3 sowie ein Einwegschutanzug der Kategorie 3 Typ 5/6 getragen werden, die nach Gebrauch fachgerecht zu entsorgen sind. Darüber hinaus muss ein spezieller Asbeststaubsauger mit H-Filter verwendet werden. Entschliesst sich der Hauseigentümer für eine komplette Asbestsanierung und enthält die Schaltgerätekombination schwachgebundenen Asbest, dann müssen die Demontearbeiten durch eine von der Suva anerkannte Asbestsanierungsfirma in Zusammenarbeit mit einer Elektrofachfirma ausgeführt werden.

Link

www.suva.ch/asbest



Autor

Adrian Vonlanthen ist Mediensprecher bei der Suva.
→ Suva, 6004 Luzern
→ adrian.vonlanthen@suva.ch

Changements de compteurs électriques

Produits amiantés | D'ici à la fin de l'année 2027, quelque 3,4 millions de compteurs électriques classiques utilisés dans les ménages suisses devront être remplacés par des modèles intelligents (« smart meters »). Mais attention : les ensembles d'appareillage peuvent renfermer de l'amiante. Voici quelques conseils importants pour éviter la libération de fibres d'amiante dangereuses pour la santé.

ADRIAN VONLANTHEN



Les ensembles d'appareillage peuvent renfermer de l'amiante.

La stratégie énergétique de la Confédération prévoit le remplacement des compteurs électriques classiques de 80 % des ménages par des compteurs intelligents d'ici à la fin de l'année 2027. D'après les informations fournies par les gestionnaires de réseaux de distribution, 3,4 millions de compteurs sont concernés dans le pays. Quant aux 20 % restants (soit 1,2 million de compteurs classiques), ils pourront continuer d'être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Produits amiantés : identifier et manipuler correctement

Il convient de faire preuve d'une grande prudence lors du changement des compteurs électriques : des fibres d'amiante dangereuses pour la santé peuvent être libérées en cas d'action mécanique exercée sur des ensembles d'appareillage amiantés. De manière générale, tous les bâtiments construits avant 1990 sont susceptibles de renfermer de l'amiante, autrefois intégré

dans les ensembles d'appareillage en raison de ses excellentes capacités d'isolation électrique et thermique. La Suva estime qu'environ un cinquième des compteurs des ménages suisses sont concernés.

Mathias Hartmann, expert en sécurité à la Suva, discute régulièrement avec des entreprises de la branche électrique et leur fournit des conseils de sécurité et de protection de la santé. Il connaît parfaitement la marche à suivre pour le remplacement des anciens compteurs électriques.

Mathias Hartmann, peut-on identifier à l'œil nu les ensembles d'appareillage contenant de l'amiante ?



Mathias Hartmann : Non, ce n'est pas toujours possible.

De manière générale, tous les bâtiments construits avant 1990 peuvent renfermer de l'amiante. En cas de doute, il est important que les entreprises chargées du remplacement des compteurs procèdent à une analyse

des matériaux en concertation avec le maître d'ouvrage concerné.

Que faut-il faire si cette analyse confirme la présence d'amiante ?

Il faut tout d'abord déterminer si les compteurs intelligents peuvent être installés sans qu'une action mécanique ne doive être exercée sur des matériaux amiantés. Les installateurs électriciens et installatrices électriciennes peuvent exécuter eux-mêmes ces travaux, mais uniquement après avoir reçu une instruction concernant la marche à suivre et dans le respect des mesures de protection applicables. Celles-ci sont décrites dans les règles vitales amiante pour les techniciens des entreprises électriques.

Quelles sont les mesures de protection qui s'imposent ?

Il est nécessaire de porter un masque à poussière fine FFP3 ainsi qu'une combinaison à usage unique de catégorie 3 (type 5/6) durant les travaux, puis d'éliminer ces équipements conformément aux prescriptions. Il faut également utiliser un aspirateur spécial amiante avec filtre pour classe de poussière H. Si le propriétaire du bâtiment opte pour un désamiantage complet et que les ensembles d'appareillage renferment de l'amiante faiblement aggloméré, les travaux de démontage devront être réalisés par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva, en collaboration avec une entreprise d'électricité spécialisée.

Lien

www.suva.ch/amiante



Auteur

Adrian Vonlanthen est porte-parole au sein de la Suva.
→ Suva, 6004 Lucerne
→ adrian.vonlanthen@suva.ch

Figures : Suva

Journées romandes des directeurs et cadres 2022

29 et 30 septembre 2022 à l'hôtel Royal Plaza, Montreux

Aperçu des thèmes

- Politique énergétique: dernières évolutions
- Ateliers interactifs: Efficacité énergétique, Energy Living Labels, ou Négawatt
- Interprétation de la situation géopolitique actuelle: implications pour le secteur énergétique suisse
- Cyberdéfense des infrastructures critiques face à une menace hybride
- Dernières évolutions des marchés énergétiques (électricité, matières premières)
- Dernières actualités de l'ElCom

Avec notamment des interventions
de Laurianne Altweg, Benoît Revaz
et Philippe Petitpierre

**Informations, programme
et inscriptions:**

electricite.ch/jdc

Sponsor principal



Co-sponsors



Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Association des entreprises électriques suisses
Associazione delle aziende elettriche svizzere

